AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (19)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Gaston Ganault, 11 novembre 1877

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gaston Ganault, 11 novembre 1877

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)
Collation2 p. (12r, 13r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gaston Ganault, 11 novembre 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49455

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction11 novembre 1877
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireGanault, Gaston (1831-1894)
Lieu de destinationLaon (Aisne)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin félicite Ganault pour son élection au conseil général de l'Aisne, où il espère que les intérêts républicains pourront désormais se faire entendre. Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens : Godin annonce qu'il se contentera de produire des pièces écrites par Tisserant devant le tribunal de Vervins et qu'il ne fera pas plaider par un avocat ; il demande à Ganault ce qu'il pense de cette stratégie. Sur la politique du gouvernement : « Vatil nous donner le spectacle d'une conflagration de tous les pouvoirs [...] ». SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

<u>Élections</u>, <u>Idées politiques</u>, <u>Procédure (droit)</u> Personnes citées

- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)
- Tisserant, Alexandre (1822-1896)

Lieux cités Vervins (Aisne)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guin & 11 gle 19

Mier che soni,

situation va certainement bien changer an conneil général exil fant expèrer que les meneurs au ferant plus augui son marche des interestes republicains.

reperle de mon affaire avec

Mod Gadin, c'est que la déficuité de transver un avocat jointe à la réponse que vous un vever faite, ont engage à prindre un parté tout particulier.

to me sais dit que pour pender mes proces à l'ervins 10 pourais me dispenses de french an avocat exmelle ar juged en demoura de de provoncer sur le depot de simples dacuments cirils. ar, comme il sagir d'un comple to crais que l'avocas de Mas Gadin ne pourra qu'embroueller la chose, es qu'il en faciore torisours hevenir aux sirituras. M. Wisserant rengera done lantes les pièces necessaires

19. Gameste

er je ne jeroi par plaiser. Que pouses - sous 20 Pare : Car si vous da jugies perilleuse to pais encore faire appel à notre Concount. que na faire le gouver nement I Na -1 it nows donmer le spectacle d'une conflagration de tous les pouvoirs. de manière a restarder la moment ou prespere avair le plaisir de vous server la main à dan? Note bien devous Fichier